

Le trafic des paiements suisse évolue

Pensez à adapter vos logiciels !

L'ensemble des acteurs de la place financière suisse doivent adapter leurs systèmes de paiement et leurs outils pour être en adéquation avec la norme internationale ISO 20022. L'objectif est de construire un trafic des paiements plus simple, plus rapide, plus efficace.

La BCGE vous accompagne tout au long de ce processus d'harmonisation.

Quels avantages pour les entreprises ?

- La généralisation de l'IBAN¹ améliorera la qualité et le traitement des données; cela permettra de limiter le risque d'erreur et d'accélérer les processus de paiement.
- L'identification de la transaction par un numéro unique, qui sera utilisé d'un bout à l'autre de la chaîne de paiements, permettra d'améliorer l'automatisation des processus de comptabilité (reconnaissance automatique du paiement).
- L'utilisation d'avis détaillés et mieux structurés facilitera la gestion de la trésorerie et les échanges d'informations.
- L'optimisation du processus de prélèvement et l'élargissement des fonctionnalités liées à l'e-facture simplifieront les processus de paiement et de recouvrement des factures.

Une harmonisation par étapes, avec des périodes de transition

Nouveau système de virement

La norme ISO 20022 devient le standard pour les ordres de paiement électroniques.

- IBAN obligatoire
- Nouveau format d'échanges électroniques

Mi 2016 - 2018 Anciens et nouveaux formats
Dès 2018 Nouveaux formats

Nouveau système de prélèvement

Le système de recouvrement direct actuel (LSV+/BDD) sera remplacé par une nouvelle solution largement inspirée de l'e-facture.

L'e-facture sera optimisée avec de nouvelles fonctionnalités.

Mi 2018 - 2020 Anciens et nouveaux formats
Dès 2020 Nouveaux formats

Nouveau justificatif

Les bulletins de versement actuels rouges et orange seront remplacés par un bulletin de versement unique intégrant l'IBAN et un code de données (QR code) contenant les informations pertinentes du paiement.

Mi 2018 - 2020 Anciens et nouveaux formats
BV avec QR Code

- Le nouveau bulletin de versement unique avec code de données réduira la complexité d'usage actuel et renforcera l'automatisation du processus.
- La migration vers ISO 20022 apportera aux entreprises des avantages concrets, permettant de poser les bases d'un trafic des paiements plus simple et plus efficace. Elle offre ainsi aux entreprises **l'opportunité d'optimiser leurs processus de paiement.**

Les conseillers BCGE, privés ou entreprises, soutenus par notre centre e-solutions Entreprises, se tiennent à votre disposition pour vous guider dans le changement. Ils vous proposent d'établir un diagnostic de vos processus de

paiement et de vous accompagner pour tester les nouveaux formats de message.

N'hésitez pas à les contacter au 058 211 21 00 ou sur iso20022@bcge.ch.

Quelles mesures prendre ?

En lien avec l'IBAN

Utilisez dès à présent l'IBAN pour les paiements, sachant que l'IBAN deviendra obligatoire pour tous les paiements suisses. Vérifiez que vous possédez bien les numéros d'IBAN de tous vos fournisseurs et clients. Pensez également à mettre à jour les formulaires et autres documents sur lesquels figurent les numéros de compte.

Vous utilisez un logiciel pour vos paiements

Si vous utilisez un logiciel pour la facturation et les paiements, prenez contact avec l'éditeur du logiciel pour vous assurer qu'il est compatible avec la norme ISO 20022.

Plus d'informations sur: www.bcge.ch/harmonisationtp



Aux côtés des entrepreneurs

¹International Bank Account Number